

DOSSIER DE DIVORCE – PIÈCES À FOURNIR

Situation de famille :

- Copie intégrale de l'acte de mariage des époux
- Copie du contrat de mariage
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux et de chaque enfant
- Copie du livret de famille
- Photocopie de la carte d'immatriculation Sécurité Sociale avec indication du centre payeur
- Numéro d'immatriculation à la Caisse d'allocations familiales avec indication du centre payeur
- Nom et adresse des employeurs
- Nom et adresse de la Caisse de retraite dont dépend chaque époux

Situation financière :

- Trois dernières déclarations de revenus du couple
- Trois derniers avis d'imposition du couple
- Les six derniers bulletins de salaire ou attestation Assedic
- Les derniers avis de notification de droits de la CAF
- Dernier Bilan

Justificatifs relatifs aux charges courantes :

- Copie taxe d'habitation
- Copie taxe foncière
- Copie redevance TV
- Copie contrat de bail
- Six derniers appels de loyers et quittances
- Appels de charges de copropriété de l'année écoulée
- Factures primes d'assurances
- Justificatifs d'inscription complémentaire santé
- Factures EDF GDF sur une année
- Factures téléphone, internet, mobile sur une année
- Factures de consommation d'eau sur une année
- Copie des contrats de prêt en cours
- Plan conventionnel de redressement par la commission de surendettement

Si discussion pension alimentaire entre époux / contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants

Justificatifs relatifs aux charges spécifiques aux enfants :

- Copie des six derniers bulletins de salaires de la nourrice ou employée de maison
- Certificat de scolarité
- Copie factures de scolarité de l'année en cours
- Copie factures cantines, garderie, centre aéré, péri-scolaire
- Copie factures activités extrascolaires
- Copie factures colonies, voyages scolaires ...

- Copie des justificatifs des frais de transport
- Copie factures relatifs aux achats importants (livres, achats de rentrée scolaire, équipements sportifs...)
- Copie justificatifs frais de santé non intégralement remboursés

Si discussion sur prestation compensatoire :

- Déclaration sur l'honneur article 271 al. 2 CC
- Copie des titres de propriété immobilière pour biens communs et biens propres
- Justificatifs de placements financiers, bancaires
- Justificatifs des emplois exercés pendant la durée du mariage
- Reconstitution de carrière effectuée par la Caisse de retraite et calcul de points